

arrêt maladie et mise à pied conservatoire

Par **MARIE78**, le **07/08/2008** à **15:07**

(re) bonjour

Mise à pied conservatoire depuis le lundi 21 juillet 2008.

A l'intérieur du délai : arrêt maladie (lombalgie + sciatique) du 21 au 27 juillet.

Je reçois ce jour la photocopie de mon bulletin de salaire de juillet.

L'employeur a déduit le temps de la mise à pied (pour la période de juillet car j'y suis encore).

Etait jointe au courrier l'attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières.

La question est :

Du fait que l'employeur ne fait aucunement mention sur le bulletin de paie d'une retenue pour arrêt maladie, pourquoi percevrais-je des indemnités journalières ?

Autrement dit : il m'a déduit la période de mise à pied, mais ne fait aucunement état de la semaine d'arrêt maladie.

Merci à vous.

Cordialement,